

N° 2025 / 02

ARRETÉ

Le Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Vu l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'en raison des mauvaises conditions météorologiques de ces dernières semaines, et sous peine de nuire gravement à l'état des terrains enherbés du complexe de rugby de l'Escale à Arnas ;

ARRETE

Article 1 : L'utilisation de l'ensemble des terrains enherbés du complexe de rugby de l'Escale à Arnas pour l'organisation de matchs et de compétitions est interdite du 8 au 17 janvier 2025. Les entraînements seront possibles pendant cette période seulement sur les zones matérialisées.

Article 2 : La réouverture sera envisagée vendredi 17 janvier 2025 en fonction de l'évolution météorologique et de l'état des terrains enherbés.

Fait à Villefranche,
Le 8 janvier 2025

Le Président
Pascal RONZIERE

